



Régie Bocapole

Route de Thouars - Espace Bocapole
BP 30090 - 79302 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 78 58
Fax : 05 49 81 78 48
bocapole@bocapole.fr
www.bocapole.fr

Siren : 287 900 369 - Siret : 287 900 369 00011 - APE : 9004Z



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE BOCAPOLE

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 septembre 2015

Le vingt-trois septembre deux mille quinze, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée de Bocapole se sont réunis à Bressuire, sous la Présidence de Madame Marie JARRY, suite à la convocation faite le 14 septembre 2015.

Membres : 15 - Quorum : 8

Étaient présents (10 sur 15) : Marie JARRY, Jany ROUGER, Denis PAPIN, Marius NOIRAUT, Martine CHARGE-BARON, Yves MORIN, Dominique TRICOT, Dominique PAQUEREAU, Jean-Paul GODET, Claude MARCHAIS.

Excusés ayant donné pouvoir (3) : Emmanuelle MENARD à Marie JARRY, Philippe ROBIN à Jany ROUGER, Thierry BOISSEAU à Dominique TRICOT

Excusés sans pouvoir (2) : Michel PITORIN, Pierre-Yves MAROLLEAU

Date de la convocation : 14 septembre 2015

Secrétaire de séance : Jany ROUGER

Adoption des Procès-Verbaux du 4 février 2015 et du 4 juin 2015.

1) **RESSOURCES HUMAINES** :

a) **Adoption de la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive et professionnelle du Centre de Gestion de FPT 79 :**

Commentaire : Il est proposé de délibérer, en concordance du vote du conseil communautaire du 16 juin, sur l'adoption de la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive et professionnelle du Centre de gestion de la FPT 79 prenant en compte la modification tarifaire.

VU la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 108-1 et 108-2 ;

Considérant l'absence de service de Médecine Préventive au sein de la collectivité et de l'obligation de l'employeur d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état des santé, des agents ;

Considérant l'adhésion depuis le 01/01/2014 au Service de médecine professionnelle et préventive mis en place par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres ;

Considérant la décision du Conseil d'Administration du Centre de gestion d'apporter des modifications concernant le service de médecine professionnelle et préventive ainsi que le personnel des Collectivités et Etablissements ; prévoyant ainsi le bénéfice de ses prestations uniquement pour les fonctionnaires et contractuels de droit public ;

Considérant les nouvelles modalités de facturation de la prestation fixée forfaitairement à 42 € par an et par agent à compter du 01 janvier 2015 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité des votants, décide :

- **D'ADOPTER la convention relative à l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres ;**
- **D'AUTORISER Madame La Présidente à procéder à la signature de la convention et de tout document afférent;**
- **D'IMPUTER les dépenses/recettes sur le budget de la Régie BOCAPOLE.**

b) Adhésion contrat d'assurance des risques statutaires du personnel 2016-2019

Commentaire : Il s'agit d'adhérer au contrat Groupe Centre de Gestion pour les risques statutaires, à compter du 1er janvier 2016.

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU l'opportunité pour l'Etablissement public de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires pour le personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et en application de la réglementation susvisée ;

VU les garanties et les taux proposés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1er janvier 2016 ;

La Présidente rappelle et expose à l'assemblée :

- que la Régie Bocapole a, par la délibération n° 12 CA 12-2014 du 17 décembre 2014, demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

- que le Centre de gestion a communiqué à l'Etablissement public les résultats le concernant.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019 et proposé par la CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier SOFCAP pour les :

- **Agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Liste des risques garantis : Décès, Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps

partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant).

Taux : 5,90 %

Avec Franchise **10 jours fermes** par arrêt pour la maladie ordinaire + Frais d'intervention du Centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée

- **De ne pas souscrire pour les agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. des Agents non-titulaires de droit public :**

Liste des risques garantis : Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire.

Taux : 1.20 %

Avec Franchise **10 jours fermes** par arrêt pour la maladie ordinaire + Frais d'intervention du centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration par 12 voix pour et 1 abstention décide :

- **D'ADOPTER d'adhérer au contrat d'assurance risques statutaires du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 dans les conditions ci-dessus énumérées**
- **D'AUTORISER Madame La Présidente à procéder à la signature de la convention et de tout document afférent;**
- **D'IMPUTER les dépenses/recettes sur le Budget de la Régie BOCAPOLE.**

c) Information sur l'Organisation de l'Equipe à la rentrée 2015

La Présidente précise qu'une réunion de rentrée avec l'ensemble de l'Equipe Bocapole a eu lieu début septembre afin de repositionner les missions de chacun des responsables.

Le Régisseur Principal a mis en place des réunions avec son équipe pour organiser les plannings.

Le Régisseur Général est inscrit à des formations de management d'équipe.

d) Nouveaux documents mis en place

Les agents de Bocapole ont mis de nouveaux documents en place pour les locations :
(voir ci-joint)

- Etats des lieux,
- Mise à disposition containers poubelles,
- Enquête de satisfaction.

2) FINANCES :

a) Créance éteinte

Le comptable public après de multiples relances n'a pu procéder au recouvrement de la pièce suivante en raison du motif énoncé pour un montant total de 2 433.43 € en Créances éteintes

Année	Réf pièces	Nom du redevable	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
2013	65	LA SAUCE DES BELOUS	2 433.43	LJ Clôture pour insuffisance d'actif
			2 433.43 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants décide :

- D'ADOPTER cette délibération et de passer les opérations dans le chapitre 65 Autres charges de Gestion : Compte 6542 « Créances éteintes » pour un montant de 2 433.43 €.
- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à mettre en œuvre la délibération.

3) **COMMUNICATION :**

a) **Saison 2015-2016**

La Présidente présente la plaquette pour la Saison 2015-2016 sur un format brochure, le Directeur précise que depuis l'impression, s'est ajouté un concert supplémentaire en mars 2016 dans la salle Europe « Magic System » organisé par l'Association Tapis Rouge.

4) **DIVERS**

a) **Investissements**

La Régie BOCAPOLE a une ligne d'investissement pour l'année 2015 de 100 000 €. (Sèches mains, blocs ambiance dans la Halle du Poitou, Lignes 32 Ampères dans les Rues, des Rideaux occultants dans les grandes salles de Réunions, projecteurs LED, table de mixage, pupitre, kits de micros, rampe alu pour personne à mobilité réduite, ligne de vie, talkie-walkie pro, chaises pour la salle Bocage, tables, chariots, signalétique accès parking...)

b) **Point sur les Travaux d'Extension**

La Présidente informe qu'une consultation est en cours pour retenir l'architecte. L'extension sera faite de la manière suivante : deux halles de 1 200m² + 1 800 m². Les travaux commenceront au printemps 2016.

c) **10 ans de BOCAPOLE**

La présidente précise que l'organisation des 10 ans se met en place et se déroulera de la manière suivante :

- **Vendredi 13/05/2016 :**
 - o Salle Bocage – Soirée Concert co-organisée par les Vendredis de l'Eté, Boc'Hall et le Conservatoire.
- **Samedi 14/05/2016 :**
 - o Site de Bocapole en journée : animations et démonstrations sportives par plusieurs Associations – structures gonflables, petits manèges pour les enfants
 - o Salle Europe - Soirée Concert organisé par BBA
- **Dimanche 15/05/2016 :**
 - o Vide grenier.

Le Secrétaire de séance,

Jany ROUGER



La Présidente,

Marie JARRY

